

# JOURNAL DE LA HAYE.

**PREX DE L'ABONNEMENT.**  
 Pour un an, 12 florins.  
 Pour six mois, 7 florins.  
 Pour trois mois, 4 florins.  
 Les 5 premières lignes l. n. 50 centimes  
 compris et 10 cent. par ligne en sus.

**BUREAU DE LA RÉDACTION**  
 à La Haye, Lager Nieuwstraat  
 derrière le Prinsgracht, No. 14  
 chez M. Van Weolant, libraire.  
 Les lettres et paquets doivent être  
 envoyés à la direction francs de port.

## LA HAYE, 2 Février.

Le Roi a reçu, samedi dernier, en audience particulière, une commission de la régence d'Amsterdam, présentée par M. le bourgmestre de cette ville et chargée d'offrir à S. M. au nom de la capitale du royaume, des compléments de condoléance au sujet de la perte douloureuse que vient d'éprouver la Maison d'Orange par la mort du jeune Prince Frédéric des Pays-Bas.

Par arrêté du 30 janvier, le Roi a nommé M. le professeur H. Scholten, recteur magnifique à l'université de Leide, pour l'année scolaire de 1846-1847.

A été célébrée dans cette ville l'anniversaire de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas, LL. MM. le Roi et la Reine, et tous les membres de la Famille Royale ont assisté hier à la messe solennelle célébrée à l'église de la Cour, qui a produit une grande impression.

Un déjeuner de famille a eu lieu au palais de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Frédéric. A trois heures toutes les troupes de la garnison ont été passées en revue sur l'esplanade située devant les casernes de la cavalerie. Il y a eu, le même jour, dîner de famille au palais du Roi.

On écrit de St-Petersbourg, 19 janvier.  
 Hier dimanche, fête de l'Épiphanie, à laquelle a été réunie la célébration de l'anniversaire de la naissance de S. M. la Reine Pavlovna des Pays-Bas, S. Em. le métropolitain a célébré, dans le grand chapelle du palais d'hiver, une messe solennelle en présence de S. M. l'empereur et des augustes membres de la famille impériale.

Le conseil de l'empire, les ministres, les généraux, les officiers de la garde et des armées de terre et de mer, ainsi que les personnes présentes, ont assisté à la messe divine, après lequel, au bruit d'une salve d'artillerie de la forteresse, la cérémonie de la consécration des drapeaux des régiments de cavalerie et de régiments de dragons a eu lieu.

Les conférences des négociateurs néerlandais avec M. le général Wilmar, ont commencé hier matin à 10 heures et ont duré jusqu'à la fin de la journée de dimanche.

On a reçu les journaux de Java jusqu'au 22 octobre dernier. Le seul fait important que nous y trouvons, est qu'une piraterie de pirates a été surprise par le major Djacka de Limbato, qui a fait le refus de l'équipage de se rendre, et a fait passer par les armes. On a trouvé à bord 21 personnes capturées que le major Djacka a rendues à la liberté.

Le gouverneur général a assisté aux courses de chevaux et au bal donné par la société des courses. Son Exc. a quitté Batavia le 12, se rendant à Buitenzorg, et a été accompagné par le prince royal, le prince de Saxe-Cobourg-Gotha et le prince de Prusse. Il est destiné à orner la salle de conseil des Indes.

On écrit de Nyverdal au journal de la province d'Overijssel, ce moment il s'y trouve réunie une si grande quantité de fabricants provenant des fabriques du canton de Twente et commandés pour le compte de la Société de Commerce, qu'à peine si l'on trouve place pour les enmagasiner, et qu'on a dû recourir aux bâtiments de la fabrique à vapeur située dans les environs. Il n'est pas nécessaire de faire remarquer quelle quantité de machines et de machines ont été nécessaires dans ces circonstances, et la situation de la classe ouvrière dans ces contrées, ou l'ouvrier n'a jamais gagné en plusieurs années ce qu'il le fait aujourd'hui.

Nous publierons dans un de nos plus prochains numéros la décision de l'arrêté royal concernant les mesures que les navires à vapeur doivent prendre lorsqu'ils viennent à se rencontrer dans les eaux intérieures, ou sont dans le cas de se dépasser l'un l'autre.

On écrit d'Emden, 24 janvier.  
 Nous apprenons dans ce moment même que le gouvernement a résolu de présenter à l'assemblée des États un projet de loi relatif à l'établissement d'un chemin de fer aux Pays de l'état entre Emden et Bunde, sans avoir égard à l'embranchement projeté par le gouvernement néerlandais. La voie ferrée proposée aux États s'étend de Leer, Meppen, Lingen et Osnabrück.

Le *Trouw* contenait ces jours-ci une lettre d'un voyageur dans laquelle il exprime sa reconnaissance envers l'administration du chemin de fer belge pour lui avoir rendu un portefeuille et y avait oublié. Nous avons à enregistrer un fait de la même nature. M. B. parait vendredi dernier par le premier convoi d'Arnhem pour Utrecht. Arrivé dans cette dernière ville, il apprit qu'il avait perdu son portefeuille contenant 700 en or. Il se rendit à Arnhem et reçut sa bourse de l'employé Kalse, qui au service du transport des marchandises. M. B. lui fit une récompense, mais l'employé la refusa en disant qu'il voulait que remplire son devoir.

On écrit de Rome, 20 janvier, à la Gazette d'Augsbourg.  
 Touchant l'allégresse prononcée par le saint-père dans le consistoire d'hier et qui n'est pas encore imprimée, on apprend qu'en proclamant les cinq évêques romains, S. S. a nommé la belle II. reine d'Espagne et des Indes, et qu'il a dit qu'elle est formellement reconnue par le saint-siège. De plus, le pape a parlé à la haute assemblée de la visite de l'empereur de Russie, et qu'il espérait voir un jour avec lui à Vienne, et qu'il espérait que l'empereur de Russie, en libérant les catholiques des persécutions, et qu'il comptait pour cela, de dresser avec lui des prières à l'effet que les persécutions cessent, pour que l'empereur de Russie ne passe l'oppression dont les fidèles sont victimes dans son empire.

Si l'on en fait croire la *Quotidienne*, les évêques russes, M. de Neszelrode et de Rautenief, seraient tombés d'accord avec le saint-siège sur des points très-graves. Les persécutions, contre les catholiques seraient empêchées par la surveillance du gouvernement russe; les derniers persécuteurs seraient envoyés en Sibirie si leurs violences sont avérées; la cour de Russie recevrait à Saint-Petersbourg et à Varsovie un représentant du saint-siège; il ne resterait sur ce dernier point que des questions d'étiquette; le représentant serait un nonce, si on est d'accord, sinon ce serait un évêque. Enfin, tous les catholiques auraient le droit de s'adresser au représentant de S. S. pour lui exposer leurs plaintes et leurs griefs. Un courrier est parti, dit la *Quotidienne*, pour Saint-Petersbourg afin de soumettre ces arrangements à la ratification de l'empereur. Ces nouvelles ont, comme on le pense bien, besoin de confirmation.

On connaît maintenant la nouvelle du désastre de Botas, l'attaque et la prise des batteries du Paraná par les forces combinées de l'Angleterre et de la France. Voici en quels termes le *Quartier du Brésil* apprécie cet important événement.

Les résultats de cette victoire sont considérables: d'abord, elle détruit le prestige dont le successeur d'Evroux avait semblé entourer Rosas, et elle prouve que cette prétendue puissance, si fatale depuis qu'elle existe, n'est qu'une puissance factice, qui ne peut résister à l'effort de la civilisation et du progrès. Ensuite, elle ouvre la voie à la civilisation et de progrès entrera dans les vies des populations intervenantes. L'entente parfaite qui n'a cessé de régner entre les représentants des deux nations alliées et les chefs de leurs forces maritimes, l'action énergique de leurs escadres aussi bien que l'union et la loyauté mutuelle avec laquelle elles opèrent ensemble, dans cette occasion, sont une garantie du succès.

En somme, la situation parlementaire est difficile. A la date du 22 janvier, la discussion était engagée sur les élections dans la chambre des députés. Cette discussion, devant durer plusieurs jours, on s'est vu obligé de reporter après avoir signé une proclamation, les élections de mars sont embarrassées; on espérait cependant que les contributions royales, assez de crédit pour faire face aux nécessités les plus urgentes au moyen d'un emprunt notional à 6 p. c. l'an.

Les candidats pour la présidence sont en présence; mais il est peu probable que l'opposition l'emporte, si même elle se décide à se présenter au scrutin.

Nous avons sous les yeux des nouvelles des États-Unis, postérieures de quatre jours à celles que nous avons publiées vendredi dernier, et il n'en résulte aucun changement matériel dans la situation indiquée; seulement, la chambre des représentants est déjà saisie de la discussion de bill Ingersoll, sur la renonciation traitée avec l'Angleterre, et en a décidé le renvoi au comité d'ensemble (*committee of the whole*), qui n'est autre que la chambre tout entière délibérant en dernier ressort sur un projet de loi. Comme on le voit, la renvoi prononcé a pour objet de précipiter la crise en évitant les formalités intermédiaires que les bills ont ordinairement à subir, et dont ils ne peuvent être exemptés que par un vote formel de la chambre. Il n'en est rien, et la discussion du bill n'est pas ajournée, comme il est à croire, mais elle est reportée au 1<sup>er</sup> février, mais commencent à se prononcer, cependant, toutes les fois que cette décision a été prise par 89 voix contre 102, résultat qui paraît étranger, si l'on ne savait qu'en vertu des habits diplomatiques américains tout amendement, pour être adopté, doit réunir les deux tiers des voix; ainsi, dans le cas particulier, l'ajournement proposé a été repoussé, bien que trois voix de majorité se fussent prononcées en sa faveur. Il n'en reste pas moins démontré par les chiffres que nous citons, que la majorité hésite à se précipiter en aveugle vers une solution que l'on semble vouloir en quelque sorte enlever par surprise et sans donner au parti modéré le temps de se reconnaître.

Les débats qui ont précédé les résolutions dont nous venons de parler, n'ont été signalés que par un discours remarquable de M. Hillgard, qui a annoncé que lors de la discussion définitive du bill Ingersoll, il proposera un amendement auquel, au lieu d'imposer impérieusement, au président l'obligation de signifier à l'Angleterre la cessation de l'occupation conjointe, on invitera tout simplement le premier magistrat de l'Union à accomplir ce devoir le jour où il jugera que l'honneur et l'intérêt du pays l'exigent. Ce moyen de transaction a été développé avec une grande habileté par l'opposition, et l'amendement dont il s'agit peut être appelé à exercer une grande influence sur la solution définitive, en laissant une voie ouverte à la conciliation. D'après des avis datés de Mexico, 8 décembre, de Vera-Cruz

14 décembre, et raptés par le *Courrier des États-Unis*, le bruit du prononcement de Pasados et de la révolution qui en avait été la suite, serait entièrement controuvé.

Des élections ont eu lieu, le 15 décembre, au Texas, pour nommer le gouverneur de l'état les membres de la législature. Les votes, connus aux dernières dates, indiquent que M. J.-B. Henderson est élu gouverneur. Le général Sam Houston, ex-président du Texas, sera, dit-on, élu sénateur au congrès des États-Unis.

Au concert de mercredi prochain dans la salle *Diligent*, on entendra pour la partie vocale Mlle Hoppenbrouwers, et pour le violon, M. Dubois, artiste belge dont le talent avait laissé de charmants souvenirs, l'année dernière, et qui sera entendu trois fois avec non moins de plaisir.

## Modifications au tarif anglais, proposées par sir Robert Peel.

**DROITS A ABOLIR ENTièrement.** — 1<sup>re</sup> LISTE.

1<sup>re</sup> CLASSE. — ARTICLES ALIMENTAIRES.

Bestiaux sur pieds: Veaux	10 s. par tête
Chèvres	1 s.
Chevreux	1 s.
Agneaux	2 s.
Taureaux et bœufs	1 liv.
Vaches	10 s.
Volailles	5 p. c.
Brebis	3 s.
Porcs et cochons	3 s.
Lard	12 s. par cwt.
Bœuf frais et salé	8 s.
Baies dites cranberries	1 d. par gallon.
Aliments non dénommés	8 s. par cwt.
Plantain	2 d.
Pommes de terre	1 d.
Porc salé et frais	8 s.
Végétaux non dénommés	5 p. c.

2<sup>e</sup> CLASSE. — ARTICLES D'AGRICULTURE.

Animaux sur pieds: Poulains	2 s. 6 d. par tête
Chevaux	20 s.
Mules	2 s. 6 d.
Poin	16 s. par charge

3<sup>e</sup> CLASSE. — ARTICLES MANUFACTURES.

Les tissés de laine payant jusqu'à	15 p. c.
coton	10 p. c.
lin	15 p. c.
Cuir appâté	10 p. c.
Soie crue	25 p. c.

4<sup>e</sup> CLASSE. — ARTICLES DIVERS.

Cruchons vides	2 d. par douzaine.
Pierres pour la statuaire	12 s. 6 d. par cwt.
Email	12 s. par lb.
Gelatine	10 s. par cwt.
Colle forte	13 s.
Ruban de fil, ouvré	1 s. par yard.
Etoffes d'impression	10 s. par cwt.
Noir de fumée, a. B.	1 liv. par cwt.
Marchandises dites Magna Grecia	5 p. c.
Manuscrits	2 d. par lb.
Cartes marines et mappes-mondes	1 d. chaque
Métaux	10 p. c.
Médailles autres qu'or ou argent	5 p. c.
Ouvrages en jones dénommés autres nom de Palmella thack manufactures	15 p. c.
Europe	15 p. c.
Pléges	15 p. c.
Télescopes	10 p. c.
Fils non dégomés	10 p. c.
Vélin	1 s. par pouce.

**DROITS A RÉDUIRE**

1<sup>re</sup> CLASSE. — ARTICLES ALIMENTAIRES.

Arrow root	5 s. par cwt.	DROITS PROPOSÉS: 4 d. par cwt.
Bière	2 liv. par tonneau.	1 liv. par tonneau.
Beurre	1 liv. par cwt.	10 s. par cwt.
Sarrasin ou blé noir	comme le seigle.	1 s. par quarter.
Poudre de Cassava	5 s. par cwt.	2 s. 6 d. par cwt.
Fromage	10 s. par cwt.	5 s. par cwt.
Cidre et poirée	10 liv. 10 s. par ton.	5 liv. 5 s. par ton.
London et consou	10 p. c.	5 p. c.
Commissaires en vin	10 p. c.	5 p. c.
Poisson en conserve	2 s. par cwt.	1 s. par cwt.
Jambon	14 s. par cwt.	7 s. par cwt.
Houblon	2 liv. 10 s. par cwt.	2 liv. 5 s. par cwt.
Mais on blé de Turquie	comme le seigle.	1 s. par quarter.
Mais en farine	6 d. par cwt.	6 d. par cwt.
Fleur de moutarde	12 s. par cwt.	6 s. par cwt.
Orge perlé	5 s. par cwt.	2 s. 6 d. par cwt.
Riz	6 s. par cwt.	1 s. par cwt.
non pelé	7 s. par cwt.	1 s. par quarter.
Saugon	1 s. par cwt.	6 d. par cwt.
Saucisses et saucissons	3 d. par cwt.	3 d. par cwt.
Spices étrangères	10 p. c.	5 p. c.
Eau-de-vie	21 l. 2 s. 6 d. par gal.	18 s. par gal.
Genjvre et autres	4 s. par cwt.	4 s. par cwt.
Tappes	4 s. par cwt.	4 s. par cwt.
Langues fumées ou apprêtées	10 s. par cwt.	7 s. par cwt.

2<sup>e</sup> CLASSE. — ARTICLES D'AGRICULTURE.

Canarie	6 s. par boisseau.	5 s. par boisseau.
Coriandre	10 s. par cwt.	10 s. par cwt.
Carottes	10 s. par cwt.	10 s. par cwt.
Treffles	10 s. par cwt.	10 s. par cwt.
Porteaux	7 liv. par cwt.	7 liv. par cwt.
Montarde	1 s. 3 d. par boisseau.	1 s. 3 d. par boisseau.
Oignons	10 s. par cwt.	10 s. par cwt.
Non dénommés	10 p. c.	5 p. c.

Table listing various textile and fabric items with their respective prices and measurements. Items include 'la douzaine 1 s. 9 d.', 'de paires', 'de douzaine', etc.

4e CLASSE. — ARTICLES DIVERS.

Table listing various goods and their prices. Items include 'Agathe ou Cornalines, travaillées', 'Rêta d'amande', 'Ambre ouvré', 'Chapelets et colliers', etc.

CÉRÉALES.

Échelle mobile destinée à remplacer la loi actuelle jusqu'au 1er février 1849.

Table for 'FROMENT' (Wheat) showing prices based on the average price. Columns include 'Lorsque le prix moyen est' and 'au-dessous de'.

Table for 'AVOINE' (Oats) showing prices based on the average price. Columns include 'Lorsque le prix moyen est' and 'au-dessous de'.

Table for 'AVOINE' (Oats) showing prices based on the average price. Columns include 'Lorsque le prix moyen est' and 'au-dessous de'.

Après le 1er février 1849, le froment, l'orge, etc., ne paieront plus que 1 s. par quarter, quel que soit le taux du prix moyen; la farine de froment, d'orge et d'avoine, etc., 4 1/2 d. par cwt.

Parlement anglais.

A la séance de la chambre des communes, du 28 janvier, dont nous avons fait connaître le commencement, M. Woodhouse a demandé que le gouvernement fournisse à la chambre le tableau exact des dépenses des ministres, des droits de barrières, des taxes des pauvres, des taxes ecclésiastiques, etc.

La chambre a ensuite adopté pour la seconde fois le bill accordant un crédit extraordinaire de 50,000 liv. st. applicable à des travaux d'utilité publique afin de procurer du travail aux classes nécessiteuses d'Irlande.

nime en présence des assertions de la commission qui a été chargée d'ouvrir une enquête sur la situation de l'Irlande, et parant que d'ici à plusieurs mois trois ou quatre millions d'individus vont se trouver sans pain. Il espère, en conséquence, que le gouvernement proposera incessamment quelque mesure plus large, destinée à exercer une influence plus générale sur la population de ce malheureux pays.

Après le commencement de la séance du 29, sur une interpellation de M. Duncombe, sir J. Graham a annoncé que le secrétaire d'Etat de la guerre présenterait un projet de bill sur l'organisation de la milice. L'intention du gouvernement de Sa Majesté, a dit le ministre, n'est pas d'user immédiatement du pouvoir que la loi lui confère d'appeler la milice sous les armes; mais si les circonstances rendaient cette mesure nécessaire, la reine, de l'avis de son conseil, userait de ce pouvoir.

Lord John Russell demande à sir Robert Peel quelles sont les instructions données au ministre anglais pour les affaires de la Plata.

Sir Robert Peel annonce qu'il déposera la convention conclue entre la France et l'Angleterre et les instructions données à M. Ouseley, mais il espère qu'on n'insistera pas pour avoir d'autres documents. D'après les dernières communications, il paraît que le général Rosas se montrait disposé à ne plus suivre la ligne de conduite qui a nécessité l'intervention des puissances alliées; et comme le vif désir du gouvernement est de mettre un terme aux atrocités dont l'humanité a eu tant à se plaindre, il ne veut laisser passer aucune opportunité d'amener une solution satisfaisante de cette question.

Lord Ashley présente un projet de bill tendant à réduire à dix heures par jour le travail des enfants dans les manufactures.

Sir Th. Fremantle annonce qu'il présentera lundi un projet de bill pour la construction de petits ports et de quais pour favoriser la pêche en Irlande.

A la chambre des lords, le duc de Richmond en présentant un grand nombre de pétitions contre l'abolition des lois sur les réelles, a saisi cette occasion pour jeter quelques paroles de blâme le plus sévère contre le projet présenté par sir Robert Peel à la chambre des communes, et pour déclarer que les renseignements qu'il a reçus de toutes les parties du pays lui permettent d'affirmer que tout ce qui touche aux intérêts agricoles a accueilli avec indignation le projet ministériel.

L'orateur ajoute que dans un grand nombre de localités on demande et on espère la dissolution du parlement, car il y a dans la chambre des communes un certain nombre de membres, qui, après être engagés devant les électeurs à soutenir le principe de protection des intérêts de l'agriculture, ont trahi leurs engagements et le mandat qu'ils avaient reçu.

Quand on dit en terminant le noble duc, je suis pour le système de protection en faveur de l'industrie indigène, et je suis prêt à combattre les modifications proposées, avec une partie, très-considérable du peuple de ce pays; ce sont des hommes qui ne s'émouvent pas facilement, mais qui aujourd'hui sont dans une surexcitation parce qu'ils comprennent qu'ils ont été trompés et maltraités par ceux qui devaient les protéger; ce sont des hommes très-acceptables, paisibles, inoffensifs, des hommes que les largesses de l'anticipon-law-league n'ont pu séduire ni corrompre, et dont la confiance que vous eussiez eue en eux au moment de leur élection, et qui, en conséquence, ont voté en faveur de la protection, se sont évanouies.

Lord Russell, répondant aux questions de l'opposition, dit que le plus possible le nombre des électeurs favorables à ses vues; il fait remarquer combien les paroles du noble lord sont imprudentes lorsqu'il parle d'un appel au pays. Si la question des céréales était aujourd'hui soumise à un référendum, le signal de nouvelles convulsions qui auraient pour résultat d'obtenir une réforme parlementaire, réforme qui, cette fois, n'épargnerait pas les abus que le parti du noble lord a maintenus en sa faveur.

Après une conversation assez animée à laquelle lord Grey prend part pour approuver les projets de sir Robert Peel, on se retire seulement qu'il ne les ait pas présentés plus tôt à la chambre passe à l'ordre du jour.

Le comte Dalhousie, président du bureau de commerce, présente une motion semblable à celle que sir Robert Peel a faite il y a quelques jours, à la chambre des communes, pour la nomination d'un comité spécial chargé d'examiner le meilleur mode de s'occuper de projets de chemins de fer.

Après un assez long débat la motion est adoptée et la chambre nomme un comité composé de vingt membres.

Nouvelles de France.

Paris, 31 Janvier.

La chambre des députés en France continue toujours la discussion du projet d'adresse en réponse au message du trône; la discussion paraît se traîner à l'infini, car, plus d'un mois que la session est ouverte et le 4e paragraphe de l'adresse n'est pas encore voté. Ce paragraphe, un des plus importants de l'adresse se rapporte à l'ordonnance qui a reconstitué le conseil royal de l'université. L'opposition voudrait qu'une loi succédât à l'ordonnance du 7 décembre. Presque tous les membres de quelque influence ont pris la parole, et comme le fait remarquer la Patrie, le débat sur l'université allait mourir sous le poids de l'éloquence qu'il a provoquée dans les deux tribunes, si MM. Thiers et Guizot n'étaient venus le faire revivre.

M. Thiers a présenté un historique tout nouveau de l'université, et la chambre était comme suspendue aux lèvres du narrateur. C'est que le tableau était tracé de main de maître. La pensée de l'organisateur impérial venait à chaque instant se résumer dans un mot tout à la fois profond et pittoresque. L'université, c'était la réalisation dans l'enseignement de l'unité fondée dans toutes les autres parties de l'organisation nationale. Napoléon avait fait le grand-maître à son image, c'était un petit empereur. A côté de lui était un conseil de trente membres, mais le fondateur respicent bientôt d'avoir fait le conseil trop nombreux. La restauration arrive, elle a peur de l'unité, elle la regarde comme un principe révolutionnaire et menaçant pour elle. Elle révoque dix-sept petites universités au lieu d'une grande. Elle nomme une commission pour opérer la réforme dans ce sens, mais les membres de cette commission se trouvent être de grands esprits; et la grande institution trouve son salut dans la grandeur des esprits qui étaient chargés de la détruire. Un peu plus tard, la restauration se réconcilie avec l'unité; qu'elle reconstruit être un principe de force. Elle refait peu à peu le grand-

maître; et en 1820, enfin, le conseil royal et le grand-maître se trouvent constitués dans des conditions conformes à l'esprit du gouvernement représentatif. Le conseil donne des avis.

Ainsi, selon M. Thiers, le pouvoir supérieur de l'université avait été réformé par un législateur plus grand même que Napoléon, c'est-à-dire par le temps. Voilà ce qu'il reproche à M. de Salvandy d'avoir détruit. Toute cette partie du discours de M. Thiers était d'une admirable composition. Nous ferons observer toutefois que le temps, ce législateur invoqué par M. Thiers, avait demandé à plusieurs reprises une nouvelle fonte du conseil royal; que ce vœu éclatait dans plusieurs amendements adoptés par la chambre des pairs lors de la discussion de la loi sur l'instruction secondaire. C'est ce que M. de Salvandy, dans sa réponse, a justement rappelé.

L'honorable adversaire des ordonnances du 7 décembre a attaqué le retour au décret de 1808; cet expédient, selon lui, crée la confusion, le chaos dans la légalité universitaire. Il eût mieux aimé une ordonnance.

M. Thiers a combattu le conseil de trente membres comme trop nombreux; il considère le conseil royal comme un conseil de gouvernement qui doit agir dans le silence et le secret. Nous ne voyons pas trop pourquoi les délibérations qui intéressent les personnes qui se destinent à l'enseignement ont besoin d'être secrètes et silencieuses. Il nous paraît que ce huis-clos pouvait convenir à l'administration impériale. Le regret qu'avait l'empereur d'avoir fait un conseil trop nombreux est un regret de pouvoir absolu. On a invoqué aussi l'inamovibilité des anciens conseillers comme une garantie pour les justiciables de l'enseignement. Mais M. de Salvandy a exposé comment l'ancien conseil royal supprimait fort souvent cette garantie en faisant des nominations provisoires à la place des nominations définitives. Les professeurs nommés provisoirement étaient aussi tenus sous la dépendance de l'administration supérieure, qui pouvait leur retirer leur emploi sans forme de procès; car, ils n'étaient pas définitifs. M. de Salvandy ne fera que des nominations définitives.

M. Thiers avait adressé un reproche plus direct à M. de Salvandy, celui d'avoir fait une imprudence en divisant l'université dans des circonstances critiques. A cela, M. de Salvandy a répondu: Nous sommes deux à soutenir les ordonnances; l'université et moi.

Le débat n'est pas encore terminé. M. Dupin a hautement exprimé le vœu d'une loi. M. Guizot, dans la séance du 30 a pris la parole et a dit, en substance:

Je suis heureux que la cause de la liberté n'ait rien perdu de son ascendant; je puis même assurer que cet ascendant est en progrès. La question qui est l'objet de ce débat a été faite tout à fait et trop grande et trop petite; trop petite quand on a voulu y voir un acte de pouvoir entre le conseil royal et le ministre, trop grande quand on y a vu la cause de l'université; elle n'a pas cette étendue. Elle est importante, cependant, par elle-même; surtout parce qu'elle touche aux plus chers intérêts des familles; c'est à ce point de vue que je veux considérer l'ordonnance du 7 décembre. La question, malheureusement, touche par un point, aux partis. En la traitant je ne m'inquiéterai pas des reproches ou des objections. Je conserverai l'indépendance de ma pensée, de mon opinion, bien réfléchi. Le pays désire que les droits de tous soient respectés. Nous sommes tous de la même famille, nous avons tous les mêmes droits. Le débat renferme 3 questions: la 1re, la question de forme de légalité; la 2e, la question de fond et d'organisation; la 3e, la question de l'opportunité ou de conduite politique. Les deux premières comme inattaquables; les ordonnances royales n'ont été l'objet de cette longue discussion; je la regarde comme épuisée. D'ailleurs ce n'est pas là la véritable question; la véritable question, est celle d'opportunité, celle qui touche au gouvernement.

L'orateur a ensuite fait un historique de l'instruction en France. Il en poursuit le développement sous l'empire, et sous la restauration. La restauration se délia d'abord de l'université, elle chercha par tous les moyens, à l'amour, à l'attention, à la jeunesse, elle sentit enfin le parti qu'elle en pouvait tirer; sans renverser les éléments de liberté, elle créa un grand-maître et une forte organisation. Néanmoins, malgré son désir au moment de la révolution de juillet elle ne l'avait point encore asservie. Les ordonnances de 1801 ont rendu à l'université de France une partie de son ancien lustre et de sa puissance. Mais l'Etat le dit, les ministres ont été cette époque, dans la question. C'est l'Etat qui a déclaré l'ordonnance qui ne devra répliquer la liberté d'enseignement. Cet article, les anciens ennemis de l'université en réclamaient incessamment l'exécution. Nous pourrions leur répondre:

Vous avez eu le pouvoir pendant 15 ans; comment se fait-il que vous n'avez jamais songé à réaliser ce principe. Mais nous ne voulons point user de récriminations. En attendant que la loi sur la liberté d'enseignement soit votée, c'est la loi honnête qui est la grande loi. Elle a promise avec bonne foi, trois ans de ce que les projets de loi vous ont été présentés. Ne dites donc jamais qu'un jour cette liberté existera; elle existe déjà pour l'instruction primaire, elle est en voie de progrès pour l'instruction secondaire. Elle entrera dans la pratique de toutes les branches d'enseignement; mais il faut que le temps intervienne; il faut que les passions se calmant, et que alors l'honneur du gouvernement de juillet d'avoir réalisé un principe de liberté qu'aucun gouvernement n'avait osé inscrire dans les lois. Le gouvernement est fermement résolu à trois choses: 1re à exécuter l'art 69 de la charte; 2e à maintenir les droits de l'Etat dans la surveillance de l'instruction publique.

3e A maintenir la paix religieuse, en présence de la liberté religieuse. Les ordonnances royales attaquées sont un acheminement vers de but; elles n'ont point eu pour objet de diminuer les attributions du conseil royal au profit du ministre ou de sacrifier l'université au clergé. Ce but serait petit et mesquin.

Le ministre a voulu retirer une question, cause d'agitations incessantes de l'arène des partis. Il a entendu la transporter dans une région plus calme et plus tranquille, celle du gouvernement.

A la fin de la séance du 30, la chambre des députés de France a terminé la discussion relative aux ordonnances du 7 décembre, concernant l'université. Après quelques explications sur le nouveau traité de commerce conclu avec la Belgique, le quatrième paragraphe de l'adresse a été adopté sans amendement.

M. Mauguin avait présenté un amendement tendant à modifier dans les 2 paragraphes suivants ce qui est relatif à l'union intime des gouvernements français et anglais, ainsi qu'à celle des deux souverains, et à supprimer l'éloge de la politique et de la paix. Ces amendements ont été écartés, et le cinquième paragraphe a été adopté sans changement.

A la séance du lendemain M. Berryer propose d'intercaler entre les paragraphes 5 et 6, le § additionnel suivant: « Si la paix venait à être troublée par le conflit des prétentions de deux grands peuples, la France se réserve de se lever à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte aux principes qui sont publics, qui protègent sur les mers la liberté et la légalité des relations internationales. » M. Berryer a proposé cet amendement. L'orateur fait un exposé du différend survenu entre les Etats-Unis et l'Angleterre au sujet de l'Orégon.

Le président Polk, dans un message, s'est plaint de la conduite de la France et de ses tendances. Des paroles de M. le ministre des affaires étrangères ont répondu à ces plaintes. Dans son discours d'ouverture du parlement, la reine d'Angleterre a laissé entendre que ce débat n'était pas terminé, et que la Grande-Bretagne n'était disposée à faire que les concessions compatibles avec son intérêt et son honneur. Un arbitrage est proposé; mais évidemment les États-Unis se refusent à tout arbitrage. Une acceptation serait une atteinte aux droits de propriété qu'ils s'arrogent; ils pouvaient consentir une concession; ils n'admettraient point un arbitrage. Un conflit est donc imminent entre ces deux grandes puissances. Quelle sera la politique de la France au milieu de ce dissentiment? M. le ministre des affaires étrangères a laissé pressentir que ce serait la neutralité. Mais l'adresse, en dit rien; c'est une lacune. Là se trouve engagée une situation critique pour la France. Il est important de fixer, dans un acte solennel, quelle sera la conduite du gouvernement français. Dans l'opinion de l'orateur, le ministère a penché vers une puissance qui n'est pas la véritable alliée de la France.

Des intérêts puissants, des souvenirs anciens semblaient devoir nous rattacher aux États-Unis. Il est dit tout être plus convenable de nous unir contre la puissance européenne et dominante du monde. Quoi qu'il en soit, encore faut-il savoir sur quel point on a engagé la France, savoir si l'on n'a point exigé d'elle de sacrifier des intérêts les plus chers. L'orateur examine la conduite de la France dans les affaires de l'Alabama et du Texas. Il blâme la politique du ministère dans toute cette question. Il est convaincu que ce n'est point un intérêt français qui a guidé le cabinet. La France n'avait aucun motif pour redouter l'accroissement des États-Unis, aucun motif pour opposer à l'annexion du Texas. Toutes les raisons données par le ministère des affaires étrangères sont sans valeur au fond: Quel que soit le talent qu'il ait montré en les exposant, son examen réfléchi démontre qu'elles sont vaines. Quel a donc été le motif de sa politique? Le désir de plaire à l'Angleterre. La dignité de la France a été souvent compromise; tâchons au moins de sauvegarder ses intérêts. L'orateur s'efforce de démontrer que nous nous sommes, sans intérêt propre, associés à l'Angleterre dans un acte d'opposition au gouvernement américain; nous nous sommes dévoués à une cause qui n'est que le prétexte d'un préjugé pour l'Angleterre, et sur qui elle a exercé sa puissance; enfin, on a manqué à l'honneur qui revient toujours aux actes francs et loyaux, dans la conduite de la France.

Le ministre des affaires étrangères, monte à la tribune. MM. dit-il, la chambre me permettra deux choses: d'abord de ne pas répéter ce que j'ai dit déjà dans une question débattue devant elle ensuite de ne pas devancer ce que j'aurai à lui dire plus tard dans des questions qui sont l'objet de §§ particuliers de l'adresse.

La seule chose que je traiterai aujourd'hui, c'est ce qu'a dit le préopinant relativement à son amendement. J'aurai sur ce point d'assez nombreuses erreurs de fait à relever dans ce qu'il a dit en ce qui concerne le Texas. Que le préopinant ait traité plusieurs sujets auxquels il a déjà été répondu, je ne me suis étonné pas.

Je trouve tout simple qu'il n'ait pas tenu compte de ma politique et les arguments dont je l'ai armé, mais je ne puis évidemment répéter, pour le résumer, des choses que j'ai dites dans la séance précédente.

M. de Remusat a présenté un amendement sur le paragraphe 6 du projet d'adresse concernant nos rapports avec l'Angleterre.

M. de Remusat proposait d'ajouter, après les mots: Les relations amicales des deux États, qui terminent la première partie du paragraphe, un passage rédigé ainsi qu'il suit:

Mais, pour que ces relations se consolident, il faut que les deux gouvernements, tout en agissant de concert dans les circonstances où leurs intérêts sont communs, gardent soigneusement, dans les deux modes, toute l'indépendance de leur action politique.

Trois députés se sont inscrits pour parler sur ce paragraphe. Ce sont MM. de Touqueville, Berryer et Ferdinand de Lasteyrie.

La commission de l'adresse s'est réunie ce matin avant la séance, et a décidé qu'elle combattrait les deux amendements de MM. Berryer et Mauguin.

MM. Monier de la Sizeranne et Vatin ont déposé aujourd'hui l'amendement suivant pour remplacer le paragraphe 6 concernant nos rapports avec l'Angleterre:

Fidèle aux engagements qu'elle contracte, la France proteste contre la violation des traités. Au nom du droit des nations, au nom de la civilisation chrétienne et de l'humanité, elle rappelle à l'Europe les solennelles garanties stipulées en faveur de la Pologne.

Le 28 janvier a eu lieu la réception de M. Alfred de Vigny à l'académie française. On sait que l'auteur de *Chatterton* remplace l'auteur des *Deux Gendres*, M. Etienne. On n'ignore point, en outre, que les deux académiciens n'étaient pas moins profondément séparés sur les opinions politiques que sur les opinions littéraires. On devait donc s'attendre à retrouver quelque chose de ce dissentiment dans les discours du récipiendaire. Et, en effet, tout en accordant de vifs éloges au style clair et spirituel de M. Etienne, M. de Vigny s'est-il tout d'abord déclaré en opposition avec son prédécesseur sur l'appréciation du règne de Napoléon, sur la question littéraire et sur le rôle de l'opposition durant les quinze années de la restauration. On le voit, M. de Vigny était placé sur un terrain brûlant. Se mettre en opposition avec le sentiment presque général qui a, pour ainsi dire, servi de base à la mémoire de l'empereur, attaquer ce qu'on a appelé la comédie de quinze ans, et se servir même de cette expression, professer hautement des doctrines littéraires qui ne pouvaient passer dans la pratique, mais que reproduisaient les mêmes qui s'en inspiraient souvent; déclarer que l'avènement du romantisme a été une réforme et une régénération; certes, c'était assumer une tâche difficile, et il n'est pas étonnant que nous semblions, à se retrancher ainsi de tout ce qui a été applaudi, nous sommes assurés que l'on aurait provoqué en soutenant la thèse contraire. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Molé, chargé de répondre au récipiendaire. Doué d'un bel organe qu'il manie avec adresse, et tant à parler de choses qu'il avait été mêlé, et d'hommes qu'il avait vus à l'œuvre et à côté desquels il avait lui-même eu à parler à faire vibrer la fibre publique, M. Molé ne pouvait pas rapporter un succès de tribune, et les applaudissements de l'auditoire ne lui ont pas manqué.

### Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 23 janvier. La séance d'aujourd'hui a été intéressante, mais moins animée qu'on ne le pensait: M. Salamanca devait parler et le ministère lui répondre, les tribunes étaient encombrées: on était

curieux de voir s'engager, entre lui et le ministre des finances une discussion approfondie sur les matières financières. L'argumentation de M. Salamanca a été faible et peu nourrie, et cet orateur a fourni à M. Mon une nouvelle occasion de défendre son système tributaire et d'exposer que le gouvernement avait surtout en vue d'établir dans les opérations financières, l'ordre et la moralité. La chambre a donné raison au ministre honnête et éclairé. Ce qui le prouve, n'est que le § 9 de l'adresse, combattu par M. Salamanca et défendu par M. Mon, a été adopté.

On continue de s'occuper sérieusement du message et dans les versions contradictoires qui circulent à ce sujet il est difficile d'entrevoir la vérité. Il paraît y avoir embarras à peu près égal de part et d'autre. Le ministre donnera-t-il des explications catégoriques sur la question de ce mariage? C'est à dire déclarera-t-il, comme le voudraient les auteurs du projet du message, que la combinaison Trapani est toute à fait abandonnée? La minorité prendra-t-elle en sous-œuvre le projet de message s'il est abandonné par la majorité? Telles sont les deux questions qui absorbent aujourd'hui l'attention et qui lient tous les esprits divisés.

On croit que les députés de la majorité qui veulent le message, mais qui ne voudraient pas mettre un ministère ami dans l'embarras, sont dans l'intention d'avoir avec les ministres quelque conférence, pour tâcher de se mettre d'accord; c'est-à-dire, pour obtenir des explications ou des assurances satisfaisantes. Ce serait ainsi que les choses finiraient, si elles devaient se terminer à l'amiable.

Voici, à cet égard, les bruits qui circulent aujourd'hui dans l'enceinte de la chambre des députés. On disait que 2 députés influents de la majorité, signataires du projet de message, à l'issue de la séance, avaient prié instamment M. Martinez de la Rosa, d'intervenir auprès de ses collègues, pour qu'ils voulassent bien donner à la chambre quelques explications précises sur la question du mariage. Cette communication officieuse aurait, dit-on, provoqué une sorte de réunion du conseil improvisé. On ignore le résultat de cette conférence ministérielle. Le bruit court que le général Narvaez avait eu l'idée d'abord de destituer les fonctionnaires députés qui se sont ralliés au message; mais que pour ne pas compromettre encore toutes les chances d'arriver à une solution amiable, il se serait décidé à ne pas sévir encore.

L'affaire pouvait encore s'arranger entre la majorité et les ministres; il est évident que si le mot de dissolution a pu être prononcé, ce n'était que dans la prévision du cas où il y aurait insistance pour la présentation du message, soit de la part de la majorité, soit de la part de la minorité, le reprenant des mains de la majorité si celle-ci avait enfin consenti à l'abandonner.

Il n'est pas étonnant qu'en présence de cette complication vraiment sérieuse, on ait fait récemment courir des bruits d'une certaine gravité; mais on voit qu'ils ont été démentis par les faits.

Les ministres ont tenu hier un conseil de cabinet qui a duré près de trois heures, et dont rien n'a transpiré au dehors. En attendant que les ministres aient décidé que l'affaire du message, en apparence si compliquée, s'arrange, on fait circuler des bruits de modification ministérielle, et même des listes de nouveaux membres du cabinet. On y trouve les noms de MM. Orlando, Benavides, Roucari, Lara, Castro, Y Orozco, le général Narvaez conservant la présidence du conseil.

Comme on le pense, rien de plus prématuré que tous ces bruits de ville. Le fait est qu'il n'y a encore rien de décidé, et que toutes ces complications sont étranges si l'on considère surtout que le ministère (et tout le monde en est bien convaincu) est dans de tout engagement quant à la question du mariage.

Le sénat doit s'assembler demain pour recevoir des communications du gouvernement. On croit qu'il lui sera présenté des projets de loi sur les budgets provinciaux et peut-être le nouveau projet de loi sur les élections provinciales.

### Nouvelles d'Allemagne.

Posen, 12 janvier.

Nous avons eu ces jours derniers la visite de M. le ministre de Rodelschwingh, qui, à ce qu'on prétend, a eu à Bromberg ou à Thorn une entrevue avec les présidents-en-chef des provinces de Prusse et de Posen, MM. de Böttiger et de Beumann, et avec M. le lieutenant-général de Colomb, commandant-en-chef du corps d'armée de cette dernière province. On n'a rien appris de positif sur le but du voyage du ministre, mais on suppose qu'il se rattache au complot découvert et qui a trop de ramifications pour qu'on ne voie dans toute cette affaire que des menées purement communisantes. Il n'est personne chez nous qui ne connaisse assez l'esprit de douceur et d'humanité qui distingue notre gouvernement pour douter qu'il n'ait été forcé de recourir à des mesures sévères et énergiques.

Les nombreuses arrestations opérées en même temps en Galicie et dans plusieurs autres contrées où l'on parle le polonais, ainsi que la publication officielle de la récompense accordée aux soldats qui l'ont voulu gagner pour des délits criminels et qui ont révélé la conspiration, prouvent de la manière la plus évidente l'existence d'un complot et les dangereux moyens qui devaient être employés pour arriver au but. Cette publication a une très-grande portée; elle démontre que si les autorités ont gardé jusqu'ici le silence sur les perquisitions et les enquêtes, ce n'est pas comme on a cherché à le faire croire, parce qu'elles n'avaient produit aucun résultat satisfaisant. Espérons que le gouvernement instruisa le public en temps et lieu de la nature de la conjuration et des ressorts qui ont été mis en jeu, afin qu'on apprenne qu'il existe un parti qui est toujours actif et qui ne recule devant aucun moyen pour exciter à l'insubordination et à la révolte.

On nous mande de la Galicie l'arrestation de M. de Berwinski, un avantageusement connu par ses ouvrages littéraires et qui a vécu plusieurs années au milieu de nous; on dit ici, et nous le répétons sans rien garantir, que notre gouvernement a réclamé son extradition, mais qu'elle a été refusée par le gouvernement autrichien. M. le directeur de police Duncker de Berlin, qui a passé plusieurs jours à Krotzschin pour procéder à une enquête, est de retour au milieu de nous.

Aujourd'hui le bruit s'est répandu que le gouvernement venait d'ordonner la fermeture du club polonais à Bromberg.

Une correspondance de Berlin, publiée par la *Gazette d'Augsbourg* confirme ce qu'a annoncé la *Gazette de Cologne*, de la démission de M. de Roenne, président du bureau de commerce en Prusse. Cette correspondance ajoute: « Si la prorogation de l'union douanière n'avait pas été arrêtée pour 12 années encore en 1843, on pourrait croire que cette union touche à sa fin, tant sont profonds les dissentiments qui existent, non-seulement entre les États du nord et ceux du midi, mais encore entre les hommes-d'Etat de la Prusse, quant à la politique à suivre en matière de douanes. »

D'après la même correspondance, les conférences du concile évangélique à Berlin n'aboutiront à aucun résultat. Les discussions au sein de la docte assemblée sont très-vives, mais ses membres n'ont pu encore et ne pourront probablement se mettre d'accord sur aucune résolution positive.

On lit dans une lettre de Berlin, publiée par le *Journal de Francfort*:

« Notre gouvernement, comme je puis vous l'assurer de bonne source, a reçu par un heureux hasard des communications certaines sur les projets révolutionnaires tramés dans le grand-duché de Posen, et en particulier sur les mouvements dont les environs de Bromberg et de Thorn ont été le théâtre. Un propriétaire de ces contrées, lequel se trouve gravement compromis par ces révélations, s'est soustrait par la fuite à son arrestation. »

Plusieurs journaux étrangers, et même une feuille prussienne, ont débité une nouvelle, suivant laquelle un auguste personnage aurait fait un affront sanglant à un fonctionnaire attaché à l'administration des forêts, et que par suite de cet outrage ce dernier se serait brulé la cervelle. Nous devons donner à cette nouvelle le démenti le plus formel; ce n'est qu'un mensonge impudent, dicté par la malveillance la plus insigne.

On lit dans la *Gazette des postes d'Augsbourg*:

Dans sa séance du 23, la chambre des conseillers du royaume de Bavière a dit-on, déclaré fondée la plainte formée par le prince de Wrède contre le règlement sur la bière.

D'après les procès-verbaux imprimés, la motion du prince de Wrède tend à mettre en accusation le ministre de l'intérieur pour avoir violé la constitution de propos délibéré. L'auteur de la motion demande qu'il soit procédé immédiatement contre M. d'Abel, suivant le paragraphe 6 tit. X de la constitution.

### Nouvelles et faits divers.

On se souvient que le 21 janvier 1845 l'ennelide Cnmplich, construit tout récemment, s'est ébranlé et que la chambre des représentants belges a ordonné une enquête à ce sujet. La commission nommée à cette fin vient de faire son rapport, qui a été lu vendredi dernier à la chambre. En voici les conclusions:

Nous sommes arrivés, messieurs, au terme de notre tâche, nous vous avons exposé les faits avec une entière franchise, nous les avons discutés consciencieusement, sans ménagement pour les personnes; nous croyons avoir démontré:

- 1° Que des fraudes ont été commises dans l'exécution des travaux du premier tunnel et que ces fraudes sont imputables à de Ridder, Roguet et peut-être aussi à Stevens;
- 2° Que le conseil des ponts-et-chaussées n'a pas montré dans l'examen du projet de la deuxième galerie, le degré d'attention et d'intelligence que l'on était en droit d'attendre d'un corps aussi haut placé;
- 3° Que la construction d'une seconde galerie accolée à la première et ayant d'autres dimensions, a été une grande imprudence;
- 4° Que cette imprudence a été aggravée par la construction, sur une longue étendue, de voûtes qui n'avaient d'autre appui qu'un terrain en général peu résistant et par la circulation des convois pendant l'exécution des travaux.

Ce dernier fait nous paraît inexcusable, surtout à partir du moment où divers symptômes auraient dû inspirer de sérieuses inquiétudes.

Compté en, en effet, que l'on ait laissé circuler les convois dans un tunnel dont il fallait démonter et former plusieurs parts qui étaient effaillées, dans un tunnel, dont les pieds droids étaient ébranlés sur une longueur de vingt mètres, dans un tunnel qui, de l'aveu de M. Maou, il n'aurait supporté que des convois de 100 tonnes, l'ingénieur (dit M. Maou dans un de ses rapports) connaissait parfaitement l'état du passage au point où l'éboulement a eu lieu; depuis plus d'un mois, il travaillait pour enlever les débris et consolider les pieds droids de l'ancien tunnel et il est étonnant qu'il n'ait pas, avant l'éboulement, complètement cessé de recommencer pas.

Quoi! le danger était connu, quoi! l'on craignait que le mouvement qui avait ébranlé les pieds droids du tunnel sur une longueur de vingt mètres, ne recommençât, et l'on n'interdisait pas le passage des convois, et l'on ne prenait aucune mesure pour la sûreté des voyageurs. En vérité c'est à nous à y croire.

Aussitôt que ces symptômes, avant-coureurs de la catastrophe, lui ont été signalés, M. le directeur de l'exploitation des chemins de fer devait proposer au ministre, comme il l'a fait après l'éboulement, l'établissement d'une voie provisoire pour le passage des convois; il devait tout au moins demander que la question de savoir si le passage des convois dans le tunnel pourrait encore continuer sans danger, fut soumise au conseil des ponts-et-chaussées.

En ne remplissant pas ce devoir, qui était impérieux, en partageant la responsabilité inexplicable de l'ingénieur Maou, M. le directeur des chemins de fer en exploitation a assumé une responsabilité qui eût été terrible si l'éboulement avait eu lieu pendant le passage d'un convoi.

On frémit quand on pense aux malheurs qui pouvaient arriver par suite de la cupidité de quelques hommes, de la légèreté et de l'imprudence de quelques autres.

On écrit de Barmen, 12 janvier.

A la suite d'une consultation qui a été tenue entre les médecins de S. M. l'impératrice de Russie et les médecins Longe et Fodera, il a été décidé que S. M. prolongerait son séjour à Palerme; ainsi l'auguste princesse devra renoncer au projet de passer le carnaval à Naples.

Le 7 de ce mois, fête de Noël, d'après le calendrier russe, S. M. l'impératrice a fait distribuer de nombreux et riches présents tant aux dignitaires de sa cour qu'à plusieurs autres personnes de distinction. M. le duc Serra di Falco, qui remplait auprès de S. M. I. les fonctions de chambellan, a beaucoup égayé les augustes hôtes par une scène féerique très-amusante. Lorsque dans cette soirée la société était réunie sur la galerie et dans la grande salle du palais, soudain toutes les bougies et les lampes s'éteignirent et furent remplacées par une lumière magique semblable à celle de la lune et qui éclairait une enceinte représentant le jardin des Hespérides; création à laquelle succéda de nouveau comme par enchantement l'éclat des bougies et des lampes. Cet ébahissement des *Mille et une Nuits* ressemblait passablement à la surprise qui tout récemment avait été ménagée la nuit par ordre de l'impératrice à un certain monsieur dont l'imagination était remplie de fantômes, scène qui a extrêmement divertit toute la cour de S. M. I.

Aujourd'hui, jour de l'an suivant le calendrier grec, S. M.

l'impératrice a fait de nouveau plusieurs riches présents. On prétend que l'empereur, lors de son départ, aurait dit à son auguste épouse qu'il reviendrait la visiter au mois d'avril. Cette nouvelle ne paraît pas très probable, ainsi que celle de l'arrivée de grand duc héritier.

Des journaux anglais ont rapporté naguère qu'il parlait de Windsor des envois réguliers de viande de mouton pour la cuisine de S. M. le roi de Prusse, et que le mouton britannique était regardé comme une délicatesse à la table royale; la chair des moutons prussiens étant à peine mangée.

Ceux qui connaissent les procédés de la presse anglaise n'ont pu que rire de cette plaisanterie, dont l'origine peut-être est due au dépit d'un touriste anglais qui n'a pas trouvé de son goût les côtelettes du continent. Mais que dire des feuilles allemandes qui répètent d'un air sérieux cette grosse plaisanterie, confirmant ainsi l'assertion de Jean Paul qui disait que, pour être comprise des Allemands, la plaisanterie, l'ironie, devait s'imprimer en italiques.

Comme j'ai eu l'honneur de ces bonnes gens qui ont pris son conte bavard pour bon argent! N'aura-t-il pas raison de dire que la chair de mouton la plus délicate est celle qui a été élevée dans les pâturages du continent. Mais que dire des feuilles allemandes qui répètent d'un air sérieux cette grosse plaisanterie, confirmant ainsi l'assertion de Jean Paul qui disait que, pour être comprise des Allemands, la plaisanterie, l'ironie, devait s'imprimer en italiques.

Comme j'ai eu l'honneur de ces bonnes gens qui ont pris son conte bavard pour bon argent! N'aura-t-il pas raison de dire que la chair de mouton la plus délicate est celle qui a été élevée dans les pâturages du continent. Mais que dire des feuilles allemandes qui répètent d'un air sérieux cette grosse plaisanterie, confirmant ainsi l'assertion de Jean Paul qui disait que, pour être comprise des Allemands, la plaisanterie, l'ironie, devait s'imprimer en italiques.

Le remède des chemins de fer. Le parcours total de tous les chemins de fer exploités en ce moment s'élève à 17,274 kilomètres (plus de 10,000 lieues) ayant coûté 2 milliards 667,088,292 francs, soit en moyenne 236,505 fr. par kilomètre.

La Grande-Bretagne a 3,400 kil. de chemin de fer en exploitation; la Belgique 559; la Hollande 153; l'Allemagne 2,250; les États-Unis 2,500; la France 988; le Danemark 106; l'Italie 228; Cuba 37; la Russie d'Europe 52. Total: 17,271 kilomètres.

M. Korb, géologue, vient de découvrir, dans l'état d'Alabama, près de la ville de Chamba, non loin du confluent des rivières de Chamba et d'Alabama, à une profondeur d'environ cent onze pieds au-dessous de la surface de la terre, la squelette complet d'un serpent autédiluvien qui a cent quatorze pieds de longueur, et dont les segments ont chacune de vingt-quatre à trente pouces de hauteur et de quinze à dix-huit pouces de circonférence. M. Korb pense que le reptile polycéphale auquel ce squelette appartient, a dû vivre dans les mers et être carnivore, et se nourrir de poissons.

On a vu, les trois dernières années, la mortalité a fait de grands ravages parmi les officiers supérieurs de l'armée autrichienne; on est parvenu à cette période de 80 généraux, savoir: 3 feldmarschalls, 6 feldzeugmeister, 2 généraux de cavalerie, 27 lieutenants-feldmarschalls et 42 généraux-majors.

Nous avons parlé dans le temps du magnifique cadeau offert par l'empereur de Russie au Saint-Père le pape: un Christ d'or avec la croix en lapis-lazuli, et la couronne en diamants. On a échangé de ce riche présent le Saint-Père a accepté à la Russie les reliques du grand Saint-Nicolas, qu'on a emporté en le saint, le patron de la nation. Un navire de guerre est allé au printemps prochain chercher ces reliques pour les transporter à Odessa, d'où on les transportera en très-grande pompe jusqu'à Saint-Petersbourg.

On écrit d'Orléans (France), sous la date du 27 janvier. Ce soir, vers quatre heures et demie, au moment où la rue Royale, la plus fréquentée de notre ville, était remplie de passants, une détonation se fit entendre tout à coup. Un homme, qui stationnait depuis quelque temps dans la rue, se précipita en arrière, et tomba à terre. On accourut aussitôt, et on vit un coup de pistolet chargé à balles au lieu d'un officier de la garnison, qui se promenait tranquillement avec quelques autres militaires. L'officier sur lequel l'arme avait été déchargée, gisait sur le sol, on ne sait comment, à cet effroyable attentat. Le coup n'avait seulement atteint et brisé la manche de son uniforme. Mais en ce moment même passait une jeune femme qui reçut la balle dans le sein gauche, et tomba couverte de sang.

Après sur le champ, l'auteur de ce crime a déclaré qu'il avait voulu tuer l'officier sur lequel il avait tiré, parce qu'il avait conçu contre lui une violente haine dont il n'a pas expliqué les motifs. L'auteur du crime, de son côté, qu'il ne savait pas comment cet homme avait pu lui en vouloir au point d'attenter à ses jours, attendu qu'il ne le connaît nullement.

Cet individu, bien occupé s'il n'a pas la tête dérangée, ce que nous apprenons bientôt, est un nommé Chaillon, certain publiciste, né à Orléans, et qui est à Orléans depuis environ six mois.

La malheureuse femme qui a été atteinte d'une manière si grave et si imprévue, est âgée de trente ans et enceinte de plusieurs mois.

Les journaux de Paris annoncent l'arrestation de l'un des plus habiles voleurs de ce pays. C'est un maître qui exploitait particulièrement le faubourg Saint-Germain, et qui ne contentait d'exploiter les magasins de ce quartier, mais traitait quelquefois dans les boutiques où il faisait un peu basse sous prétexte d'achats qu'il n'effectuait pas.

Après un flagrant délit, il avait prétendu demeurer dans un garni sans faire de la rue de la Tannerie, où en effet il avait couché une nuit, mais qui n'était pas son domicile. On a découvert qu'il logeait rue du Four, et l'on a trouvé dans son logement un grand nombre de marchandises de toutes sortes. Une circonstance singulière a procuré cette découverte: la saisie d'une assez forte somme d'argent, comme dans la caisse de la perle qu'on a trouvée dans les diverses parties du logement; on a vu que l'on avait par hasard un tas d'ordures amassées dans l'angle d'une cheminée, et de ces ordures ayant rendu un son métallique, on s'examina de plus près, et on se trouva qu'elles renfermaient des pièces de pièces d'argent soigneusement alignées.

On n'a pas oublié sans doute un tragique événement qui causa, il y a plusieurs mois, à Brest une vive sensation. Un capitaine d'infanterie ayant surpris sa femme en flagrant délit d'adultère avec un lieutenant de marine, avait fait subir à celui-ci une horrible mutilation. Traduit devant le conseil de guerre maritime seant à Brest, le capitaine d'infanterie fut acquitté.

Lors de ce procès, le lieutenant de marine, malgré la gravité de sa blessure, paraissait en voie de guérison; mais bientôt de fâcheux accidents se manifestèrent, et il succomba.

Sa mère a intenté devant le tribunal civil de Brest, contre le capitaine d'infanterie, une action en dommages-intérêts.

Indépendamment de plusieurs questions préjudiciaires, ce

procès présentait la question de savoir, en droit, si l'homicide commis dans le flagrant délit d'adultère par le mari, étant déclaré excusable par la loi pénale, pouvait donner lieu à une action civile en dommages-intérêts.

Le tribunal a condamné le capitaine d'infanterie à 8,000 francs de dommages-intérêts. (Gazette des Tribunaux.)

On lit dans le Courrier de Saint-Etienne: «On raconte dans les salons de Lyon un événement qui intéresse trop le corps des journalistes, auquel nous appartenons, pour que nous puissions le laisser passer sans nous en occuper. C'est un fait qui se passa il y a quelque temps dans le mystère de l'intimité.

«C'est un de ces nuits dernières, où le vent soufflait à Lyon avec une violence extrême, un monsieur qui se promenait sur l'un des quais, fumant philosophiquement un cigare, enveloppé dans un large manteau, entendit à quelques pas de lui un cri perçant et le bruit d'un corps lourd qui tombait dans le Rhône. Il était minuit; le Rhône, enflé, grondait avec fureur, la nuit était sombre, les quais déserts... Et sans prendre garde au danger, ne suivant que l'impulsion d'un généreux instinct, qui lui faisait deviner un grand malheur à secourir, le promeneur se précipita dans les flots. Il dut lutter longtemps contre les plus horribles périls, et quand il parvint enfin à regagner la rive, après avoir été entraîné par le courant à plus de 300 mètres, il déposa sur le bord le corps d'une femme presque entièrement enveloppée dans de longs cheveux blancs tout ruisselants. Le voisinage de gaz qui éclairait les deux rives du Rhône, lui permit de reconnaître, à travers la pâleur qui décolorait le visage de l'infortunée, et à travers le désordre de ses vêtements, de la jeunesse, de l'élegance, et une extrême beauté. Comme nous l'avons dit plus haut, il était minuit. Où aller? où frapper à cette heure? à qui confier ce fardeau déjà si précieux? Après une longue incertitude, l'inconnu songea à transporter chez lui la pauvre infortunée. Il avait pu se encore repriser ses sens. Sa demeure n'était pas éloignée; le feu fait, deux heures auparavant éclairait une réunion de gai convives, bruyant encore; ses scrupules, de un pareil moment, seraient pu être meurtriers... Il n'hésita plus. Le lendemain, le visage pâle de la jeune femme avait repris une couleur légèrement rosée, et elle assurait à son heureux sauveur qu'aucune espèce de désespoir amoureux n'était pour rien dans l'accident de la veille. Elle s'était égarée en descendant de la voiture de Chambéry, à la recherche du domicile d'une amie qui demeurait sur les quais du Rhône, et au milieu de l'obscurité profonde qui ne permettait pas de distinguer la route, le pied lui avait glissé sur le bord du quai.

«Tout ceci se passa il y a environ quinze jours. Aujourd'hui, des personnes se disant bien informées annoncent le prochain mariage de M. E., l'un des rédacteurs du Rhône, avec miss Kettly Obermann, jeune veuve de Francfort, dont on évalue la fortune à plusieurs millions.»

Les Maux de Dents sont immédiatement calmés par l'Eau de B. O'MARA, qui est très salubre aux gencives. On se la procure à La Haye, chez M. W. C. van Dort, ainsi que la poudre du même D. pour conserver et blanchir les dents.

La supériorité du papier d'ALBERTS, pour entretenir les viscosités sans odeur ni douleur, s'explique par 25 ans de vogue, en France et à l'étranger. — Semez des contrefaçons.

Le dépôt de vins d'Espagne. M. GARCIA DE RIVERO, chez R. CREMAN, rue dite Spuistraat, n° 37, à La Haye. La bouteille de Kérés (du Chéry) 1<sup>re</sup> qualité, 1.75. Tinto doux supérieur (spéc.) (En 1/2 bouteille) 1.25.

Le dépôt de vins d'Espagne. M. GARCIA DE RIVERO, chez R. CREMAN, rue dite Spuistraat, n° 37, à La Haye. La bouteille de Kérés (du Chéry) 1<sup>re</sup> qualité, 1.75. Tinto doux supérieur (spéc.) (En 1/2 bouteille) 1.25.



CARTES DE VISITE. Le conseil a l'honneur de faire part au public d'un assortiment de Cartes glacées d'un lustre magnifique pour l'Angleterre, un assortiment de Cartons glacés d'un lustre magnifique pour l'Angleterre, un assortiment de Cartons glacés d'un lustre magnifique pour l'Angleterre, un assortiment de Cartons glacés d'un lustre magnifique pour l'Angleterre.

Cours des Fonds Publics. Bourse d'Amsterdam du 31 Janvier.

Dette active	100	100
Dito dito	100	100
Dito en liquidation	100	100
Dito dito	100	100
Dito des Indes	100	100
Syndicat	100	100
Dito	100	100
Sociétés Commerciales	100	100
Act. de la Harle	100	100
Chem. de fer du Rhin	100	100
Act. du Chem. de fer Holland.	100	100
Oblig. Hope & C. 1798 & 1815	100	100
Dito. id. 1822 & 1823	100	100
Dito. id. 1824 & 1825	100	100
Dito. id. 1826 & 1827	100	100
Dito. id. 1828 & 1829	100	100
Dito. id. 1830 & 1831	100	100
Dito. id. 1832 & 1833	100	100
Emprunt de 1841	100	100
Dito. id. 1842	100	100
Dito. id. 1843	100	100
Dito. id. 1844	100	100
Dito. id. 1845	100	100
Dito. id. 1846	100	100
Dito. id. 1847	100	100
Dito. id. 1848	100	100
Dito. id. 1849	100	100
Dito. id. 1850	100	100
Dito. id. 1851	100	100
Dito. id. 1852	100	100
Dito. id. 1853	100	100
Dito. id. 1854	100	100
Dito. id. 1855	100	100
Dito. id. 1856	100	100
Dito. id. 1857	100	100
Dito. id. 1858	100	100
Dito. id. 1859	100	100
Dito. id. 1860	100	100
Dito. id. 1861	100	100
Dito. id. 1862	100	100
Dito. id. 1863	100	100
Dito. id. 1864	100	100
Dito. id. 1865	100	100
Dito. id. 1866	100	100
Dito. id. 1867	100	100
Dito. id. 1868	100	100
Dito. id. 1869	100	100
Dito. id. 1870	100	100
Dito. id. 1871	100	100
Dito. id. 1872	100	100
Dito. id. 1873	100	100
Dito. id. 1874	100	100
Dito. id. 1875	100	100
Dito. id. 1876	100	100
Dito. id. 1877	100	100
Dito. id. 1878	100	100
Dito. id. 1879	100	100
Dito. id. 1880	100	100
Dito. id. 1881	100	100
Dito. id. 1882	100	100
Dito. id. 1883	100	100
Dito. id. 1884	100	100
Dito. id. 1885	100	100
Dito. id. 1886	100	100
Dito. id. 1887	100	100
Dito. id. 1888	100	100
Dito. id. 1889	100	100
Dito. id. 1890	100	100
Dito. id. 1891	100	100
Dito. id. 1892	100	100
Dito. id. 1893	100	100
Dito. id. 1894	100	100
Dito. id. 1895	100	100
Dito. id. 1896	100	100
Dito. id. 1897	100	100
Dito. id. 1898	100	100
Dito. id. 1899	100	100
Dito. id. 1900	100	100

ANNONCES.

Sous le patronage de Sa Maj. la Reine d'Angleterre, S. A. R. le Prince Albert, Rowland's Macassar Oil. Cette huile agit sur le cuir chevelu, en le rendant plus doux, plus soyeux, et en empêchant les cheveux de tomber ou de devenir gris, et s'ils sont gris, les rend à leur primitive couleur. Prix 2/6 la bouteille.

AVIS IMPORTANT. Chaque bouteille gendrée porte les mots Rowland's Macassar Oil, gravés en deux lignes sur l'enveloppe et sur le dos de l'enveloppe, répétées près de 1,500 fois, renvoyant 29,023 lettres.

Rowland's Kalydor. C'est un extrait de plantes Orientales odoriférant et onctueux, et dégage de toute substance minérale. Il dissipe promptement les rougeurs et les boutons, les taches de rouille, et toutes les affections cutanées. Le Kalydor a la douceur qu'il communique aux joues, au cou, aux bras et aux mains, le rend indispensable pour la toilette. Prix 2/6 la bouteille.

Rowland's Odonto, OU DENTIFRICE DE PERLE. POUDRE BLANCHE ET ODORIFRANTE, provenant d'ambrosie orientale et d'une vertu inestimable pour conserver et nettoyer les dents et les gencives. Prix 2/6 par boîte.

Actes importants. Pour éviter toute fraude, le seul Agent à LA HAYE est M. Sack.

Correspondance Musicale.

L'AMATEUR. PUBLICATION MUSICALE PARAISSANT LE TRENTE DE CHAQUE MOIS.

1. Deux romances, grand format.
  2. Une valse de 4 et 6 pages, ou quatre pages pour Piano seul.
- Prix 35 cent.
- Le numéro de Janvier contient:
1. La Dame Invisible, romance-scène de RYERBEER.
  2. La Meunière de Marly, romance de MASINI.
  3. Fantaisie nouvelle, pour Piano, musique de LISTZ.
- Le numéro de Février contiendra:
1. La Mère et la Fille, romance-scène, musique de PRINCE J. PONALON.
  2. La chanson du Laitier, romance de CLARISSON.
  3. Les Guêpes, pour PIANO SEUL, musique de TH. BOHLES.

France. Bourse de Paris du 30 Janvier.

Métalliques	5 1/2	100
Différent anclen	5 1/2	100
après la Bourse (2 heures)	5 1/2	100
3 % Com. 94	2 1/2	100
2 1/2 %	38	100
3 % (rec.)	38	100
Portug. 55	60	100
Russes	113	100

Bourse de Vienne du 24 Janvier.

Métalliques	5 1/2	100
Différent anclen	5 1/2	100
après la Bourse (2 heures)	5 1/2	100
3 % Com. 94	2 1/2	100
2 1/2 %	38	100
3 % (rec.)	38	100
Portug. 55	60	100
Russes	113	100

LA HAYE, chez Leopold Loos, Laga, Nieuwstraten 1. Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoneveld & Fils, Nieuwstraten 1. Dépôt à Rotterdam, chez van der Werf & Co, Nieuwstraten 1.